## TRP Techniques de base pour la Résolution de Problèmes

## Evaluation du travail de TP

Le travail réalisé en TP de TRP donne lieu à une note (sur 20) calculée de la manière suivante :

- 10% de la note est fondée sur l'assiduité aux TP.
- 90% de la note est fondée sur une épreuve écrite d'1h en amphi. Cette épreuve écrite porte sur tous les TPs.

La note de TP compte pour 30% de la note TRP en 1° session, et est reportée en 2° session avec un poids de 25%.

## Notez que:

- 2 absences non justifiées auprès de l'enseignant de TP entraînent automatiquement une note d'assiduité de 0.
- Une demande de dispense d'assiduité peut être adressée au responsable de l'UE et déposée, accompagnée de pièces justificatives (certificat médical, bulletin de salaire, ...) le plus tôt possible au secrétariat. Si la dispense est accordée, le poids de l'assiduité est reporté sur l'épreuve écrite.
- Une absence non justifiée lors de l'épreuve écrite terminale entraîne un 0 pour cette épreuve écrite
- En cas d'absence justifiée, la note attribuée à l'épreuve sera 0 à la 1° session mais ne sera pas prise en compte en 2° session.

Une absence est considérée comme justifiée si un certificat médical ou de travail est fourni au secrétariat dans les 10 jours ouvrables.